

Au-delà de la survivance, Pénétang et l'auto-détermination

Georges Tissot

Number 8, December–January 1980

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/43567ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Théâtre Action

ISSN

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tissot, G. (1980). Au-delà de la survivance, Pénétang et l'auto-détermination. *Liaison*, (8), 12–13.

Au-delà de la survivance, Pénétang et l'auto-détermination

A l'occasion d'un récent voyage dans la région de Pénétanguishene, j'ai pu me rendre compte que tout le comté est nettement anglophone. Les francophones sont dans un ghetto. Midland et Pénétang sont des villages anglophones. Il faut se rendre à Lafontaine pour entendre les gens parler français, et encore les affiches, comme partout ailleurs en Ontario, sont-elles en anglais. La vie quotidienne se déroule en anglais même dans un bon nombre de foyers d'origine canadienne-française. Il n'y a pas de librairies, donc pas de livres, de revues, de journaux, de disques français. Une petite boutique au sous-sol de l'immeuble désormais célèbre de l'ancien bureau de poste survit avec difficulté. C'est un signe d'héroïsme et de courage.

Le fait français subsiste, malgré le mépris, le sarcasme et l'indifférence bêtes, dans un îlot quasi isolé du sud-ouest ontarien, malgré le haut taux d'assimilation inévitable. Le fait français subsiste aussi comme un souvenir: Sainte-Marie-des-Hurons, les missions et les premières colonisations. Le musée du fort enseigne l'histoire du coin, de la Nouvelle-France et de l'ancienne, dans l'autre langue du pays accompagnée du token french. Ironie des ironies, les Hurons ont été exterminés, les francophones, quasiment, car ils apparaissent tels des figures de l'histoire et des panneaux publicitaires, Huronia-Huronie, Sainte-Marie-des-Hurons. Tout est authentique et reconstruit, mais on ne peut reconstruire les personnes et leur langue. On semble capitaliser alors sur le fait français et la culture huronne, en tant que faits historiques exotiques, à parquer au musée comme des curiosités. L'occasion était belle, pourtant, de manifester l'enracinement et la continuité des réalités françaises et huronnes: les héritiers, que je sache, sont encore vivants et font partie de ce pays. Mais on est dans un pays anglais.

A se promener dans Pénétang et à lire les journaux de la région, on croirait entendre le message suivant: "Allez-y en français, derrière cette porte close, dans ce maigre paragraphe, d'un mot d'ici et de par là, dans les vents de la brochure publicitaire. En français entre vous autres, au club du coin, dégénés que vous êtes par la bière Molson Laurentisée et l'abri d'un disco-décibel. En français de personnage sur tel conseil où tous savent votre conscience de minoritaire pea-soupe. En français au café, où vous butinez dans vos plats différents des petites stratégies de résistance. Allez-y en français tant que vous voulez, mais ce sera de l'exception, du bonbon chocolat issu de notre bon vouloir. Allez-y mais de grâce, déguisez-vous." Je pense que le langage politique des finasseries minusculaires de Queens Park ne dit rien d'autre. Les signes sur les murs des institutions, dans les rues, dans les magasins et les restaurants, les signes aux visages suspendus à chaque fois qu'un son français est entendu, ne disent rien d'autre. Le fait français en Ontario est une exception, un accroc à l'ordre des choses. C'est, comme en Amérique-Nord, un fait perdu dans le grand nombre. Le fait français existe cependant. Pénétang pourrait bien devenir le symbole d'une lutte qui vise plus que la survie de la communauté francophone par la prise en charge de son éducation.

Alors quel est le sens de la lutte pour une école à Pénétang? Apportons ici quelques réflexions théoriques très larges. Ces réflexions d'ordre anthropologique fondent la lutte de Pénétang et, plus largement, les aspirations des franco-ontariens.

Une communauté se tisse par la conscience d'un ensemble de liens, d'une continuité dans l'histoire, d'un projet d'avenir et d'expressions communes de soi. Les liens de la communauté s'imbriquent dans des coutumes, des récits, des lois et une foule de gestes particuliers qui forment le tissu même de la culture. La conscience d'une continuité dans l'histoire rappelle l'enracinement le plus obvie, celui des générations, celui des appartenances, puis elle rappelle les marques de l'héritage, un nom, un geste, des biens et une énergie, faute d'un meilleur terme, qui semblent liés à l'immortel et qui assurent les possibilités de l'avenir.

Toute communauté transmet dans une durée qu'elle encercle ce qu'elle enfante. La tradition d'une communauté est cette forme d'elle-même qu'elle soumet aux tests des événements et des circonstances afin de se ré-inventer ou de s'aménager une place de survie et une situation de vie. La tradition, au sens le plus large, devient alors projet d'avenir. Au présent, toute communauté humaine se manifeste à elle-même et aux autres. Elle s'exprime, elle se dit, elle crée sa façon propre d'être humaine.

Langue et communauté

Disons qu'une langue porte en elle cette conscience de la communauté. Disons aussi qu'une langue infuse la communauté de ses liens, de sa tradition, de son avenir et de son expression. Non au point de la déterminer ou de la définir une fois pour toujours. Elle l'infuse au sens où elle constitue un ensemble de matériaux sans lesquels la communauté ne pourrait pas se créer. Cependant, la langue est plus qu'une matière dont on dispose, plus qu'un instrument qu'on utilise, plus qu'un simple véhicule. Elle est l'espace vital aménagé d'une communauté.

Or, cette espace renvoie à tout ce qu'une communauté a exprimé et exprime, à tout ce qu'elle manifeste et à toutes ses conditions de possibilités de se faire et de se perpétuer: tels héritages, telles habitudes, telle vision des choses, telles manières d'être, tels savoirs, savoir-vivre et savoir-faire.

Communauté et co-existence.

Or, toute communauté vit dans des milieux divers, bio-cosmiques et humains. Elle vit en conjonction avec d'autres communautés. Il arrive qu'elle soit confrontée pour toutes sortes de raisons — pénurie des moyens de subsistance, cataclysmes, maladies, l'héritage reçu, etc. — à vivre en étroite relation avec des partenaires, par exemple, qui l'ont accueilli ou avec qui elle a négocié un contrat de coexistence. Une communauté s'assurera au moins par un contrat de coexistence ou une alliance les conditions élémentaires de l'expression de son identité. Celles-ci varient selon les lieux, les temps et les

circonstances. Cependant, c'est elle en dernier ressort qui juge des conditions nécessaires à son identité, de la détermination de son espace vital et de son orientation dans l'histoire. Par la force, la ruse, la déception ou l'indifférence, pour toutes sortes de raisons, l'étranger ou les étrangers, les autres, peuvent tuer ou emprisonner une communauté, ou accuser une fin de non-recevoir à ses aspirations les plus légitimes. Cette situation est toujours tragique, certains pensent qu'elle est inévitable. C'est peut-être méconnaître les humains que de penser ainsi. C'est aussi se donner la bonne conscience d'une légitimité à laquelle on se soumet sans savoir qu'on l'a soi-même inventée. La situation des francophones de la région de Pénétang rappelle ces données très larges. Il est utile d'ajouter et de préciser que les francophones de cette région sont membres et participants d'une communauté plus large, celle des Canadiens d'expression française, qui adhère jusqu'à maintenant à un contrat social négocié non seulement à un moment précis mais aussi tout au long de l'existence de ce pays. Ce contrat, il me semble, comporte pour les contractants la possibilité de survivre et de vivre selon les modalités propres de leur culture. Or, parmi les conditions minimales de ce vivre culturel, il y a la transmission d'un héritage culturel et l'apprentissage réel des forces créatrices de cet héritage. Or, cette transmission et cet apprentissage sont normalement assurés et par le noyau familial et par le noyau communautaire qui soutiennent et nourrissent l'école, lieu privilégié, quelle qu'en soient la forme et le niveau, de l'infusion et de la création d'une identité propre. La communauté cherchera alors selon les circonstances, à s'assurer des conditions optimales de sa propre formation ou, si l'on veut, de la formation de ses filles et fils.

École, espace vital.

Lorsqu'une communauté ou un segment de celle-ci vit dans un entourage immédiat étranger culturellement qui la traverse de part en part, c'est-à-dire lorsqu'elle vit quotidiennement dans un milieu autre, en l'occurrence un milieu anglophone, canadien et américain, cette communauté devra tout au moins faire en sorte que son milieu éducatif soit fort, homogène, uni et centré sur sa propre croissance. L'élément fondamental de cette croissance est la langue traversée par tous les autres aspects de la culture. Il l'est d'autant plus que ce milieu éducatif est, en pratique, le seul où la culture, et donc la langue, peut pour ainsi dire être omniprésente et tout imprégnée. En somme, le milieu éducatif est alors l'espace vital où la communauté comme communauté peut enfanter et transmettre son identité.

Or, cela les anglo-canadiens de Queen's Park ne l'ont jamais compris en fait. Il se cachent, semblables à d'autres, derrière des abstractions comme le nombre, un Canada administratif bilingue, les politesses verbales d'usage, la januserie politicienne, les tergiversations du plaisir de tous les petits amis, et la fameuse loi invoquée magiquement du réalisme crassement opportuniste: "let it be as it is, that's the way it is".

QUI OSE ?!

Reconnaissance du droit de se créer

Une communauté n'exige pas d'une autre de l'inventer, elle et son énergie créatrice. Une communauté, du fait même de son existence, exige de vivre selon des aspirations à la création de soi qui ne nuisent pas à celles aussi légitimes des autres. Or, cela commande des négociations déjà conditionnées par une mutuelle reconnaissance du droit d'exister et de vivre selon et selon. Or, jusqu'à maintenant, la communauté d'expression anglaise de l'Ontario n'a pas reconnu à la communauté d'expression française ce droit. Après cette reconnaissance, tout est à négocier.

Quoique l'on dise, le rapport entre les deux communautés en est un de violence et d'oppression, violence et oppression camouflées par les stratégies du wait and see et par celle du philanthrope qui tient ses sujets d'affection la corde au cou. Tant que le droit à l'autodétermination n'est pas inscrit dans les lois et les institutions, elles-mêmes objets de négociation et de contrat, il n'y a pas de coexistence, il n'y a pas de justice, il n'y a pas de dignité sociale.

Les franco-ontariens sont politiquement, juridiquement et socialement des citoyens d'un Ontario anglophone: le milieu politique, le milieu juridique, le milieu social sont inspirés, pensés, créés et articulés selon les données de la culture anglaise. (*Culture anglaise*, au sens très vague. Peut-être préfère-t-on l'expression "la culture anglo-ontarienne".) Il n'y a en soi rien de mauvais à cette situation. Qu'on ne nous rabâche pas les oreilles, cependant, avec les thèmes des deux peuples fondateur, d'une confédération de justice, des grands efforts de protection des droits des minorités hors Québec, etc. Le français est en Ontario une langue qui végète. Les franco-ontariens sont membres d'une communauté qui survit à la frontière du folklore: leurs maigres institutions sont en fait des exceptions sur lesquelles ils n'ont pas de pouvoir réel en tant que communauté.

Les franco-ontariens ont certes à reconnaître que leurs conditions de survivance — car il s'agit encore de cela — exigent une action vigoureuse. Les représentants de Queen's Park, si Ontariens d'expression anglaise qu'ils soient, sont avant tout des représentants des Ontariens. Ils ont à favoriser l'émergence d'un respect mutuel entre les communautés qu'ils dirigent et à inscrire dans les faits quotidiens et les institutions la possibilité pour ces deux communautés de vivre leur autodétermination. Or, un réseau scolaire indépendant animé par la conscience et l'esprit de la communauté francophone est indispensable à la vitalité de son autodétermination. C'est un minimum.

Le ministre de l'éducation de l'Ontario n'a pas compris cela. Elle n'a pas sa place en éducation. Le premier ministre, qui lui en accorde une, n'a pas de place, point.

georges tissot

